



Motion

« Pour une planification pluriannuelle de l'entretien et de l'assainissement des réseaux communaux séparatifs, des eaux usées, de l'eau potable et des contrôles de sa qualité »

Les commissions chargées des études des préavis municipaux 2025-20 et 2025-23 soumis à l'acceptation du Conseil ce soir relèvent l'**urgence** de la réalisation d'ouvrages sensibles dans le maintien de l'approvisionnement en eau potable de notre commune.

En effet, parmi les vœux de ces commissions nous lisons :

- PM 2025-10 – relatif à l'assainissement de la conduite d'eau potable située sur la Route Industrielle : «Elle (la commission) exprime le vœu que la Municipalité étudie, à moyen terme, l'élaboration d'un **plan d'entretien pluriannuel du réseau**, afin de renforcer la vision d'ensemble, la priorisation des investissements et la coordination des projets.»
- PM 2025-23 – relatif à l'assainissement u réservoir de Plantour : « ...la commission formule le vœu (...) d'une planification stratégique pluriannuelle du réseau d'eau potable *qui* devrait rapidement être élaborée afin d'avoir une meilleure vision des investissements à venir ».

En ce qui concerne les eaux usées, le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) date de 2014 ! Des occasions d'assainir des tronçons de notre réseau ont été manquées (par exemple, cf. PV du CC du 5 septembre 2024, pages 11 et 12).

Par ailleurs, depuis la réalisation du principal ouvrage de rétention de Plantour construit dans les années 70, la population aiglonne a doublé. Dès lors, les réservoirs suffisent-ils à garantir un approvisionnement suffisant et pérenne de la population ? Les réponses à l'interpellation de 2022 du PS, intitulée « Nos cours d'eau face à la canicule » (cf. PV séance du CC du 5 octobre 2022, p. 18 et du 17 novembre 2022, p. 17-18) n'apportent aucune garantie sérieuse.

Concernant la qualité de l'eau, une septantaine de contrôles sont effectués chaque année pour une population aiglonne de 12'000 habitants, soit un test pour un peu plus de 25'000 m³ d'eau potable livrés. La ville de Lausanne, qui dessert une population de 150'000 habitants,

contrôle son eau à raison de plus de 3'900 tests par an, soit un test pour 7'400 m³ d'eau potable livrés. Le ratio des tests est donc environ 4.5 plus élevé pour Lausanne qu'à Aigle ¹.

Certes, comparaison n'est pas raison, néanmoins, il interroge si ce nombre de contrôle ne devrait pas être augmenté.

Les motionnaires demandent instamment à la municipalité

- de dresser un état de lieu détaillé des réseaux d'eau et d'établir une planification chiffrée à cinq ans *a minima* pour l'entretien et l'assainissement :
 - du réseau eau potable, y compris réservoirs et puits de pompage ;
 - du réseau des eaux usées ;
 - du réseau de système séparatif.
- de se doter d'une politique de contrôle de l'eau potable plus dense et systématique.

Pour l'Entente Aiglone

A handwritten signature in blue ink, reading 'Ph. Bellwald'.

Ph. Bellwald

Aigle, le 03 mars 2026

¹ A Lausanne : En raison de l'utilisation de l'eau du lac Léman, les contrôles sont plus complexes, car ils doivent surveiller les micropolluants et les variations saisonnières du lac.

A Aigle : La surveillance se concentre davantage sur les sources souterraines et les réservoirs de montagne, avec une attention particulière à la microbiologie après des épisodes météo (fortes pluies).